

## AVENANT A BAIL A FERME

### **Entre les soussigné(e)s:**

Monsieur (nom et prénoms) né le à (commune) (département), et Madame (nom de jeune fille et prénoms), son épouse, née le à (commune) (département), mariés sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée en Mairie de (commune) (département), le (date), demeurant tous deux à (adresse) et ci-après dénommés "**le bailleur**", **d'une part;**

M (nom et prénoms) né le à (commune) (département), exploitant(e) agricole demeurant à (adresse) et ci-après dénommé(e) "**le preneur**", **d'une part;**

### **Il a été arrêté et convenu ce qui suit:**

1°) **Exposé préalable:** Par acte sous seing privé en date du , enregistré à le (bordereau n°) (ou non-enregistré), le bailleur a donné à bail à ferme au preneur divers immeubles agricoles sis commune(s) de , d'une contenance de ha a ca. Ce bail a été conclu pour neuf années culturales entières et consécutives à compter du et moyennant un loyer annuel fixé à l'origine à la somme de €.

Par suite des modifications législatives et réglementaires intervenues relatives au mode d'indexation de ce loyer, les parties sont convenues de mettre en conformité le bail avec ces nouvelles dispositions.

### **Ceci exposé:**

2°) **Mise en conformité:** Les parties déclarent que le loyer payé au titre de l'année culturale 2009 s'est établi à la somme de €. Ce loyer constitue la base de départ (indice 100) du nouveau système d'indexation des loyers.

Les parties constatent que l'indice des fermages publié par arrêté ministériel du 27 septembre 2010 s'établit à 98,37, soit une baisse de -1,63 %. En conséquence le loyer pour l'année culturale 2010 s'établit donc à la somme de €.

**Fait sur une page et en doubles exemplaires originaux destinés à chacune des parties.**

A , le

**LE BAILLEUR**

**LE PRENEUR**